

Avis technique – Procédure simplifiée

Recyclabilité d'un papier pour thermoformage



DESCRIPTION DE LA DEMANDE	GÉNÉRALITÉS	
	Demandeur	WIPAK IBERICA
	Date de la demande	Février 2020
	Dénomination	Paper Bottom 350 XX Peel
	Marché	Agro alimentaire
	Type de produit emballé	Viandes et poissons
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Papier
	Contenance	-
	Masse vide	349 g/m ²
	ÉLÉMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier-carton et plastique
	Système de fermeture	Aucun
	Type d'encre/vernis	Encre nitrocellulosique et impression flexographique
	Type de colle	Polyuréthane
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE (ÉLÉMENT SEPARABLE NON FIBREUX EXCLUS)¹	
	Papier-carton	86,7%
	Plastique	13,3%
	Aluminium	0%
	Acier	0%
Autre	0%	
<i>↳ Élément majoritairement fibreux, non traité pour résistance à l'humidité</i>		
AVIS RÉFÉRENTS		
N°58, N°85 et N°102		

PRE-REQUIS

- L'emballage est constitué de plus de 50 % (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière emballage papier-carton.
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG N°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « emballage papier-carton ».

¹ Le calcul de la part de papier-carton dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

ÉVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES ÉVALUÉES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT MATÉRIAU PAPIER-CARTON	Fort		
MATIÈRES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	-
ÉNERGIE DE PULPAGE	Ø		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention Ø Pas d'impact ⌘ En cours d'étude ➤ **Impact environnemental**

CONCLUSION DU CEREC

Le papier pour thermoformage se désintégrera très facilement dans les conditions industrielles de pulpage.

Le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de cet emballage au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

Une attestation de recyclabilité peut être délivrée sans réserve pour l'emballage selon l'EN 13430 « exigences relatives aux emballages valorisables par recyclage matière ».

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMÉLIORATION DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité de la feuille pour thermoformage dans les conditions de régénération utilisées, certains éléments pourraient être améliorés et d'autres, précisés, notamment :

- de limiter la teneur en matériau plastique pour augmenter la part de papier-carton,
- d'utiliser des encres sans dégorgeage afin de limiter les turbidités dans les eaux de process ;
- d'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, en particulier d'encre à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances, ou à défaut d'utiliser des huiles minérales « food grade » ;
- d'éviter l'utilisation d'une couleur vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux de process.

CONSIGNES DE TRI

Le CEREC préconise l'ajout du pictogramme « Triman » recommandant de placer l'emballage dans le bac de collecte sélective.

VALIDATION



David CHAUVEAU



Christian PICARD